

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 26 mai 2009 à Joliette, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.

Étaient présents :

Beaulieu, Céline
Bergeron, Gilles
Blais, Maurice
Caron, Nathalie
de Villemure, François
Foisy, Jean-François
Gagné, Doris

Lachapelle, Thérèse
Legault, Carol
Martineau, Mario
Ouellet, Yvan
Rheault, Sylvie
Roy, Jacques

Étaient absents:

Campagna, Marc

Sabourin, Nicole

Personnes ressources:

Caillé, Gynette
Dugal, Yves-Paul
Dupont, Bernard
Gagnon, Suzie

Piché, Claude
Ruel, Gilles
Trépanier, Jean-Pierre

Secrétaire-rédactrice :

Didoné-Arseneau, Sylvie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ACCUEIL DE NOUVEAUX MEMBRES

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

Le président souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres: messieurs François de Villemure, représentant des organismes communautaires, et monsieur Jacques Roy, représentant du secteur public de l'enseignement.

Le ministre de la santé et des services sociaux, monsieur Yves Bolduc, a également reconduit le mandat des deux représentants des organismes socioéconomiques, soit messieurs Marc Campagna et Maurice Blais.

2. FIN DE MANDAT DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT les nominations faites par le ministre, monsieur Yves Bolduc, notamment pour le collège organismes communautaires et le collège secteur public de l'enseignement;

CONSIDÉRANT la fin du mandat de madame Nicole Langevin, représentante des organismes communautaires, et que cette dernière n'a pas déposé sa candidature pour un renouvellement de mandat;

CONSIDÉRANT la fin du mandat de madame Merle Parkinson, représentante des organismes communautaires, et que cette dernière n'a pas déposé sa candidature pour un renouvellement de mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE REMERCIER madame Nicole Langevin pour sa grande contribution et son grand intérêt dans les dossiers de santé et de services sociaux de la région de Lanaudière au cours des dernières années.

DE REMERCIER madame Merle Parkinson pour sa grande contribution et son grand intérêt dans les dossiers de santé et de services sociaux de la région de Lanaudière au cours des dernières années.

RÉSOLUTION NO RRLCA 2009-71A

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance et accueil de nouveaux membres
2. Fin de mandat de membres du conseil d'administration
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance régulière du 2009-03-31 et de la séance spéciale du 2009-04-29
5. Information du président-directeur général
 - 4.1 Information générale
 - 4.2 Suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
6. Parole à l'assemblée
7. Suivis des comités et commissions du conseil d'administration
 - 7.1 Commission infirmière régionale
 - 7.2 Commission multidisciplinaire régionale
 - 7.3 Comité de vérification
 - 7.4 Comité de vigilance et de la qualité
8. Nomination d'un cadre supérieur
9. Remerciements à madame Joyce Thompson-Trudeau
10. Remerciements à madame Susie Payette
11. Code d'éthique du personnel de l'Agence
12. Recommandation au poste de directeur(trice) régional(e) de santé publique et d'évaluation
13. Remerciements à monsieur Laurent Marcoux
14. Plan d'action – programme d'intégration des personnes handicapées
15. Budget de fonctionnement de l'Agence – exercice 2009-2010 (AS-446)
16. Divers
 - 16.1 Prix de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux
 - 16.2 Membres cooptés au sein du conseil d'administration de l'Agence
17. Documents déposés
18. Date de la prochaine rencontre
19. Levée de la séance

RÉSOLUTION NO ASSSL-2009-71

4. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL

De la séance régulière du 2009-03-31

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Nathalie Caron, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 31 mars 2009, tel que déposé.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2009-72

Suivis du procès-verbal

Tous les suivis ont été faits.

De la séance spéciale du 2009-04-29

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance spéciale du 29 avril 2009, tel que déposé.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2009-73

Suivis du procès-verbal

Tous les suivis ont été faits.

5. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

5.1 Information générale

Monsieur Foisy informe les membres que les représentants de l'Agence ont rencontré, à leur demande, quelques membres du caucus des députés de Lanaudière et qu'une autre rencontre est prévue à l'automne avec l'ensemble des membres pour échanger sur différents dossiers de santé et de services sociaux dans Lanaudière.

Un bref résumé est fait sur les activités menées par l'Agence dans le dossier de la grippe A (H1N1).

Monsieur Foisy informe les membres qu'en suivi du palmarès des urgences paru dans la presse ce matin, la région de Lanaudière ne fait pas exception dans la province et que cela demeure une priorité de tout instant des centres de santé et de services sociaux et de l'Agence.

5.2 Suivis de la parole à l'assemblée

Suite à l'intervention des représentants des organismes communautaires qui ont présenté une demande de rehaussement du financement de leur mission globale évaluée à plus de 12 millions de dollars, nous avons pris l'engagement de porter leurs préoccupations aux instances ministérielles. Une lettre a été envoyée aux représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de les sensibiliser à leurs besoins et de réitérer l'importance de l'apport des organismes communautaires dans le réseau de la santé et des services sociaux.

6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Le conseil a entendu les représentations de trois organismes communautaires pour obtenir un soutien financier accru.

Des porte-parole du Réseau des Aidant(e)s Naturel(e)s D'Autray (madame Lise Hamelin) et du Regroupement des Aidant(e)s Naturels du comté de L'Assomption (madame Caroline Vadeboncoeur) ont fait valoir leurs besoins et une aidante naturelle (madame Nicole Laliberté) a témoigné des difficultés rencontrées lorsqu'on s'occupe d'un parent et que l'aide manque significativement.

Les membres ont aussi entendu une représentante de l'Association des sourds de Lanaudière (madame Christine Desjardins) qui demandait elle aussi un rehaussement budgétaire pour l'organisme.

Le président du conseil, monsieur Maurice Blais, a souligné que chaque membre était très conscient des difficultés vécues par les organismes. Cependant, a-t-il fait valoir, les besoins augmentent à un moment où les revenus de l'État sont à la baisse et qu'il serait malhonnête de créer de faux espoirs, déplorant néanmoins que le manque de moyens pour les organismes soit une situation courante.

7. SUVIS DES COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Commission infirmière régionale

Aucune rencontre depuis la dernière fois.

7.2 Commission multidisciplinaire régionale

Aucune rencontre depuis la dernière fois.

7.3 Comité de vérification

Voici les sujets traités lors de la rencontre du 23 avril 2009:

- situation financière de l'Agence au 31 janvier 2009: l'Agence prévoit toujours un surplus budgétaire au 31 mars 2009;
- états de situation sur les fonds affectés, les crédits régionaux, et les autorisations d'emprunts de l'Agence et du réseau;
- engagements autorisés par le président-directeur général pour les fonds affectés et les crédits régionaux au cours des dernières périodes;
- sommaire des frais de déplacement et de représentation du président-directeur général et dépenses de fonction du président du conseil d'administration, pour l'exercice 2008-2009;
- budget préliminaire 2009-2010 de l'Agence: présente des revenus de l'ordre de 9 095 428 \$ et une prévision de dépenses équivalente, donc, un budget en équilibre et budget préliminaire 2009-2010
- budget préliminaire de la Direction des ressources informationnelles régionalisées.

7.4 Comité de vigilance et de la qualité

Aucune rencontre depuis la dernière fois.

8. NOMINATION D'UN CADRE SUPÉRIEUR

CONSIDÉRANT la valeur professionnelle de la personne recommandée;

CONSIDÉRANT les obligations présentes de redressement budgétaire et l'opportunité de pouvoir réunir deux fonctions d'encadrement supérieur;

CONSIDÉRANT que la personne en question assume avec satisfaction des fonctions à l'Agence, le tout confirmé par le contenu d'une appréciation de la contribution effectuée par le président-directeur général;

CONSIDÉRANT les règles de nomination des cadres supérieurs contenues au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de services sociaux* (C.T. 196312).

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Doris Gagné et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE NOMMER, à la date que déterminera le président-directeur général, madame Gynette Caillé au poste régulier à temps complet d'adjointe à la Direction générale et directrice des ressources financières et de lui reconnaître un salaire compris à la classe 22 de l'échelle salariale des cadres du secteur, sous réserve de la classification que fera le ministère de la Santé et des Services sociaux de ladite fonction.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2009-74

9. REMERCIEMENTS À MADAME JOYCE THOMPSON-TRUDEAU

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Joyce Thompson-Trudeau, après une carrière de plus de 35 années de service dans le réseau de la santé et des services sociaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Doris Gagné et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

DE REMERCIER madame Joyce Thompson-Trudeau pour ses loyaux services au sein du réseau de la santé et des services sociaux et, plus spécifiquement, au sein de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière depuis les dernières années et de lui souhaiter une bonne et belle retraite bien méritée.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2009-75

10. REMERCIEMENTS À MADAME SUSIE PAYETTE

CONSIDÉRANT le départ de madame Susie Payette qui poursuivra sa carrière au sein d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Doris Gagné et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

DE REMERCIER madame Susie Payette pour ses loyaux services au sein de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses nouveaux défis.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2009-76

11. CODE D'ÉTHIQUE DU PERSONNEL DE L'AGENCE

CONSIDÉRANT les attentes corporatives 2008-2009 à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion;

CONSIDÉRANT la préoccupation du gouvernement du Québec et du vérificateur général afin que le personnel des organismes publics qui n'est pas régi par la Loi sur la fonction publique soit assujéti à un code d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT la mission de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière et de son rôle de mandataire de l'État, selon l'article 342 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

CONSIDÉRANT que le code d'éthique du personnel de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière présente des principes d'éthique guidant la conduite du personnel de l'Agence dans l'exercice de leurs fonctions et qui doivent être adaptés aux circonstances et aux situations où des questions d'éthique peuvent être soulevées, à la lumière de la mission d'intérêt public poursuivie par l'Agence et des valeurs partagées par l'ensemble de son personnel;

CONSIDÉRANT l'ensemble des consultations faites.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par madame Nathalie Caron, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le code d'éthique du personnel de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, tel que déposé;

DE MANDATER le président-directeur général, à titre de responsable auprès du conseil d'administration, du respect de l'application du code d'éthique du personnel de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2009-77

12. RECOMMANDATION AU POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) RÉGIONAL(E) DE SANTÉ PUBLIQUE ET D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT que l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière a informé au fur et à mesure le ministre de la Santé et des Services sociaux du déroulement de son processus en vue d'une éventuelle recommandation au ministre de la Santé et des Services sociaux afin qu'il nomme le directeur de santé publique et d'évaluation à l'Agence;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a identifié le docteur Jean-Pierre Trépanier comme rencontrant les critères de compétence pour assumer la fonction de directeur de santé publique et d'évaluation à l'Agence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par madame Nathalie Caron, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'APPUYER la recommandation du président-directeur général au ministre de la Santé et des Services sociaux, docteur Yves Bolduc, en vue que ce dernier nomme le docteur Jean-Pierre Trépanier au poste de directeur de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière pour une période de quatre ans, celle-ci débutant dans l'heure suivant le départ à la retraite du docteur Laurent Marcoux, actuel directeur de santé publique et d'évaluation à l'Agence.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2009-78

13. REMERCIEMENTS À MONSIEUR LAURENT MARCOUX

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Laurent Marcoux, après à une carrière de plus de 26 années de service à titre de directeur régional de santé publique et d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par madame Nathalie Caron, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE REMERCIER monsieur Laurent Marcoux pour ses loyaux services au sein de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière et de lui souhaiter une bonne et belle retraite bien méritée.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-79

14. PLAN D'ACTION – PROGRAMME D'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1);

CONSIDÉRANT les contraintes inventoriées;

CONSIDÉRANT le plan d'action de l'Agence à l'égard de l'intégration des personnes handicapées élaboré en 2006 et les bilans de réalisations des années subséquentes;

CONSIDÉRANT les nouvelles attentes signifiées par l'OPHQ à l'égard du bilan du nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public et des mesures d'accommodement dont elles se sont dotées pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs documents et à leurs services ainsi qu'à l'égard du processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de location de biens et services.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Sylvie Rheault et appuyée par monsieur Mario Martineau, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

D'ADOPTER le rapport d'étape au 31 mars 2009 du plan d'action de l'Agence à l'égard de l'intégration des personnes handicapées, lequel contient en plus des actions réalisées au 31 mars 2009, les mesures envisagées d'ici le 31 mars 2010;

DE S'ASSURER qu'à partir de maintenant, un bilan soit fait du nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public et des mesures d'accommodement dont elles se sont dotées pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs documents et à leurs services;

DE S'ASSURER qu'à l'égard du processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de location de biens et services, l'Agence aura une préoccupation quant à l'accessibilité des personnes handicapées;

DE MAINTENIR le directeur des ressources humaines à titre de coordonnateur des services aux personnes handicapées pour l'Agence.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2009-80

15. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE – EXERCICE 2009-2010 (AS-446)

CONSIDÉRANT l'examen, par les membres du comité de vérification, de la version préliminaire du budget de fonctionnement de l'Agence pour l'exercice 2009-2010;

CONSIDÉRANT que le budget examiné présentait des revenus escomptés de 9 095 428 \$ et une prévision de dépenses équivalente, pour un budget en équilibre;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification à l'effet d'adopter le budget de fonctionnement de l'Agence qui lui a été présenté le 23 avril 2009;

CONSIDÉRANT l'accord des membres du comité de vérification pour que le rapport AS-446 – budget détaillé, préparé suite à la réception du budget initial 2009-2010 de l'Agence, soit transmis au MSSS dans les délais prescrits et que le document officiel soit déposé à la prochaine séance du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le budget initial de l'Agence a été reçu le 24 avril 2009 et que l'écart entre celui-ci et le budget préliminaire présenté au comité de vérification est de 2 588 \$.

CONSIDÉRANT que, pour les fins de présentation du rapport AS-446, le budget pour le programme *Jeu pathologique* au montant de 36 998 \$ a été retiré du budget 2009-2010;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le budget de fonctionnement en équilibre de l'Agence pour l'exercice financier 2009-2010, tel que présenté au rapport AS-446, et qui totalise 9 055 842 \$.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2009-81

16. DIVERS

16.1 Prix de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux

CONSIDÉRANT les prix de l'AQESSS remis, pour une deuxième année, à des établissements de santé et de services sociaux qui ont mis en place des projets novateurs afin d'améliorer les services à la population;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Doris Gagné et appuyée par madame Nathalie Caron, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE FÉLICITER le Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière pour le prix *Accessibilité et continuum des services* obtenu pour son projet d'intégration d'infirmières praticiennes en première ligne qui a permis de prendre en charge plus de 600 familles et enfants et 3 500 adultes.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-82

16.2 Membres cooptés au sein du conseil d'administration de l'Agence

Le mandat des trois membres cooptés arrive à échéance suite aux nominations du ministre. Lors de la prochaine séance régulière, les membres du conseil d'administration soumettront une recommandation au ministre pour le choix des titulaires.

17. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Aucun document.

18. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

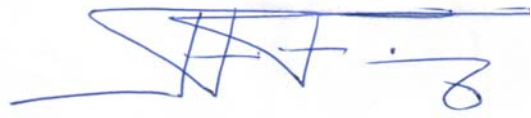
La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 17 juin 2009.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h.



Maurice Blais
Président



Jean-François Foisy
Secrétaire